



LE MERCREDI 11 JANVIER 2017

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 11 janvier 2017, à 20 h 20, à laquelle sont présents :

Éric Antoine
Martine Caron
Sylvain Léger
Sylvain Tremblay

Marc-Olivier Bisson
Cécile Gauthier
Raymond Ménard

Les représentants du comité de parents

Anne-Marie Arcand
Stéphane Mongeon

Daniel Cooke

Absences

Charles Côté
Anik Morin
Andreann Thibert

Richard Durocher
Dany Ouellet

Formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Antoine.

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général
Nathalie A. Charette, directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire

Le président déclare la séance ouverte.

Parole au président de la CSCV et nouvelles de la FCSQ

- . FCSQ : deux candidats, MM. Fortier et Flibotte, seront candidats à la présidence de la Fédération
- . Ordre du mérite scolaire 2017 en Outaouais : la CSCV soumettra la candidature de M. Sylvain Tremblay

Parole aux commissaires

Monsieur Raymond Ménard

- . Félicite les directions de la formation professionnelle, Mme Annie Larocque, et de la formation générale adulte, M. Jean Beauchamp, pour la promotion faite de leurs services dans les hebdomadaires locaux.

Monsieur Sylvain Tremblay

- . Remercie ses collègues pour sa nomination à l'Ordre du mérite scolaire 2017 en Outaouais.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 47 (2016-2017)

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Madame la commissaire Anne-Marie Arcand demande le vote.

POUR (10) : Éric Antoine, Anne-Marie Arcand, Marc-Olivier Bisson, Martine Caron, Daniel Cooke, Cécile Gauthier, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Stéphane Mongeon, Sylvain Tremblay

CONTRE (0) :



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la commissaire Anne-Marie Arcand explique avoir demandé le vote sur cette proposition afin de souligner qu'il s'agit de la première séance où les commissaires-parents disposent du droit de vote, dans la foulée de l'adoption du projet de loi 105.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2016

RÉSOLUTION 48 (2016-2017)

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 14 décembre 2016 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des groupes de travail

Comité relatif aux technologies de l'information par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay :

- . Portail parents : souligne l'implication de Mme Kim Landreville, secrétaire à l'école du Sacré-Cœur (G), qui assurera la formation des secrétaires d'école

Comité de vérification par monsieur le commissaire Sylvain Léger :

- . Budget révisé 2016-2017

DIRECTION ADJOINTE À L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN – NOMINATION

RÉSOLUTION 49 (2016-2017)

Attendu les termes de la résolution 78 (2015-2016) intitulée « Organisation administrative du personnel-cadre pour l'année scolaire 2016-2017 – adoption » ;

Attendu qu'un poste régulier à la direction adjointe de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin est à combler ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger ;

QUE monsieur Sébastien Tremblay soit nommé directeur adjoint à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, à titre régulier, effectif en date du 16 janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Tremblay présente son parcours professionnel et les raisons qui l'ont amené à relever ce défi.

Madame Nathalie A. Charette présente les faits saillants de la révision budgétaire.

RÉVISION BUDGÉTAIRE 2016-2017 – ADOPTION

RÉSOLUTION 50 (2016-2017)

Attendu les termes de la résolution 132 (2015-2016) ayant pour titre : « Budget 2016-2017 – adoption » ;

Attendu que la présente révision budgétaire prévoit des revenus de 76 923 158 \$ et des dépenses de 76 923 158 \$;

Attendu la recommandation du comité de vérification élargi lors de leur rencontre du 10 janvier 2017;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 11 janvier 2017 ;



1915

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger ;

QUE le budget révisé 2016-2017 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉMARCHES PRÉALABLES EN VUE DE LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 48, RUE DES SERVANTES, À GATINEAU – DÉLÉGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 51 (2016-2017)

Attendu les termes de la résolution 40 (2016-2017) ayant pour titre : « Achat du bâtiment situé au 48, rue des Servantes, à Gatineau » ;

Attendu que plusieurs démarches devront être effectuées en vue de la démolition de l'édifice ;

Attendu les discussions du comité relatif aux affaires financières et matérielles lors de leur rencontre du 10 janvier 2017 ;

Attendu les discussions lors de la rencontre du comité de travail du 11 janvier 2017 ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay ;

QUE le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, ou la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire, madame Nathalie A. Charette, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées tous les documents pertinents relatifs aux locataires et à la démolition du 48, rue des Servantes, à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE À INTERVENIR ENTRE CINQ COMMISSIONS SCOLAIRES CONCERNANT L'EMBAUCHE COMMUNE D'UN PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE ET DE SON SUBSTITUT – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 52 (2016-2017)

Attendu les termes de la résolution 98 (2015-2016) intitulée « Protocole d'entente à intervenir entre cinq commissions scolaires concernant l'embauche commune d'un protecteur de l'élève et de son substitut – délégation de signature et nomination d'un membre du comité de sélection » ;

Attendu que le comité de sélection qui découlait de cette résolution n'a retenu aucune candidature au terme du processus de sélection, ce qui a nécessité un 2^e affichage quant à l'appel de candidatures ;

Attendu que dans le cadre de ce 2^e affichage, certaines précisions ont dû être apportées à l'entente quant à la commission scolaire mandataire ainsi qu'au montant forfaitaire offert au protecteur de l'élève et à son substitut ;

Attendu que le projet d'entente convient à toutes les parties ;

Attendu la recommandation du secrétaire général et l'approbation du directeur général ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Daniel Cooke ;

QUE le Conseil des commissaires approuve l'entente à intervenir entre cinq commissions scolaires concernant l'embauche commune d'un protecteur de l'élève et de son substitut, le tout substantiellement conforme au document déposé ;

QUE le président, monsieur Éric Antoine, et le directeur général, monsieur Raynald Goudreau soient, et sont par la présente autorisés à signer pour, et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées l'entente à intervenir avec les commissions scolaires des Portages-de-l'Outaouais, des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, des Draveurs et



1916

Pierre-Neveu concernant la désignation commune d'un protecteur de l'élève et de son substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE – NOMINATION

RÉSOLUTION 53 (2016-2017)

Attendu que les dispositions de l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l.-13.3) prévoient que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées doit désigner un protecteur de l'élève ;

Attendu les termes de la résolution 98 (2015-2016) intitulée « Protocole d'entente à intervenir entre cinq commissions scolaires concernant l'embauche commune d'un protecteur de l'élève et de son substitut – délégation de signature et nomination d'un membre du comité de sélection » ;

Attendu les termes de la résolution 51 (2016-2017) intitulée : « Entente à intervenir entre cinq commissions scolaires concernant l'embauche commune d'un protecteur de l'élève et de son substitut – délégation de signature » ;

Attendu qu'un comité de sélection, formé de représentants de chacune des commissions scolaires, a recommandé la candidature de M. Reynald Labelle ;

Attendu la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, lors de sa rencontre du 12 décembre 2016, de retenir la candidature proposée par le comité de sélection conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l.-13.3) ;

Attendu qu'en vertu dudit article de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents a été consulté lors de sa rencontre du 15 décembre 2016 et qu'il a recommandé la candidature de M. Labelle ;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand ;

QUE M. Reynald Labelle soit nommé à titre de protecteur de l'élève, à compter du 1^{er} mars 2017;

QUE le secrétaire général soit mandaté afin de négocier le contrat à intervenir avec M. Reynald Labelle aux conditions financières prévues au 2^e affichage de l'appel de candidatures ;

QUE le président, monsieur Éric Antoine, et le directeur général, monsieur Raynald Goudreau soient, et sont par la présente autorisés à signer pour, et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées le contrat à intervenir avec le protecteur de l'élève, M. Reynald Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUBSTITUT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE – NOMINATION

RÉSOLUTION 54 (2016-2017)

Attendu qu'afin de respecter les dispositions de l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l.-13.3), la nomination d'un substitut au protecteur de l'élève s'avère nécessaire ;

Attendu les termes de la résolution 98 (2015-2016) intitulée « Protocole d'entente à intervenir entre cinq commissions scolaires concernant l'embauche commune d'un protecteur de l'élève et de son substitut – délégation de signature et nomination d'un membre du comité de sélection » ;

Attendu les termes de la résolution 51 (2016-2017) intitulée : « Entente à intervenir entre cinq commissions scolaires concernant l'embauche commune d'un protecteur de l'élève et de son substitut – délégation de signature » ;



1917

Attendu les termes de la résolution 99 (2016-2017) intitulée : « Protecteur de l'élève – nomination » ;

Attendu qu'un comité de sélection, formé de représentants de chacune des commissions scolaires, a recommandé la candidature de Mme Guylaine Loranger ;

Attendu la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, lors de sa rencontre du 12 décembre 2016, de retenir la candidature proposée par le comité de sélection conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l.-13.3) ;

Attendu qu'en vertu dudit article de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents a été consulté lors de sa rencontre du 15 décembre 2016 et qu'il a recommandé la candidature de Mme Loranger ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard ;

QUE Mme Guylaine Loranger soit nommée à titre de substitut du protecteur de l'élève, à compter du 1^{er} mars 2017 ;

QUE le secrétaire général soit mandaté afin de négocier le contrat à intervenir avec Mme Loranger aux conditions financières prévues au 2^e affichage de l'appel de candidatures ;

QUE le président, monsieur Éric Antoine, et le directeur général, monsieur Raynald Goudreau soient, et sont par la présente autorisés à signer pour, et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées le contrat à intervenir avec le substitut du protecteur de l'élève, Mme Guylaine Loranger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 55 (2016-2017)

Il est proposé par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon ;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 1^{er} février 2017, à 20 heures, à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378, rue Papineau, à Papineauville.

Il est 21 h 05.

Éric Antoine,
Président du Conseil des commissaires

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général